

SECURITE

Lors de notre visite, nous avons pu évaluer la situation géographique du projet ainsi que le trafic important sur la route adjacente. Afin de garantir la sécurité des usagers et du personnel, plusieurs mesures seront mises en place. Parmi celles-ci figurent l'instauration d'une circulation alternée, l'installation d'une signalisation en amont et en aval du chantier, ainsi que la délimitation claire des zones de travaux.

Rappel sur la circulation alternée :

Définition

La circulation alternée est un système de régulation du trafic où les véhicules sont autorisés à circuler à tour de rôle dans les deux sens de circulation sur une voie unique. Cela permet de maintenir la circulation tout en réduisant la largeur de la chaussée disponible.

Objectifs

- **Maintenir la circulation** : Permettre aux véhicules de continuer à circuler même lorsque la largeur de la chaussée est réduite.
- **Sécurité** : Réduire les risques d'accidents en séparant les flux de circulation opposés.
- **Efficacité** : Optimiser l'utilisation de l'espace disponible pour minimiser les retards.

Mise en œuvre

- **Signalisation** : Des panneaux de signalisation temporaires sont installés pour informer les conducteurs de la circulation alternée. Des feux tricolores ou des panneaux "Stop" peuvent être utilisés pour réguler le flux.
- **Personnel de régulation** : Des agents de circulation ou des ouvriers peuvent être présents pour diriger manuellement le trafic à l'aide de panneaux "Stop/Go".
- **Systèmes automatisés** : Dans certains cas, des feux de circulation temporaires peuvent être installés pour automatiser le processus de circulation alternée.

Avantages

- **Réduction des embouteillages** : En permettant une circulation ordonnée et contrôlée, la circulation alternée peut réduire les embouteillages.
- **Sécurité accrue** : En séparant les flux de circulation opposés, le risque de collisions frontales est réduit.
- **Flexibilité** : Peut être mise en place rapidement et adaptée à diverses situations.

Inconvénients

- **Retards** : Bien que la circulation soit maintenue, elle peut être plus lente en raison de l'alternance.
- **Coûts** : La mise en place de systèmes de signalisation temporaires et la présence de personnel peuvent engendrer des coûts supplémentaires.
- **Complexité** : Nécessite une planification et une coordination minutieuses pour être efficace.

Nous mettrons en place un PPSPS afin d'assurer la sécurité de notre personnel sur le site pendant l'exécution des travaux. Celui-ci comportera tous les points délicats avec l'évaluation des risques par postes. Les engins et camions sont vérifiés périodiquement et sont équipés de signal de recul. La cohabitation avec les différents corps d'état et à prendre en compte, nous mettrons donc en place un périmètre de sécurité à chaque zone de travail par des rubalises, et si nécessaire le chef de chantier supervisera la rotation des machines pour assurer une sécurité supplémentaire. Les salariés de notre société ont suivi une formation interne sur les 1ers secours à assurer en cas d'urgence. Notre personnel suivra les consignes assimilées pour assurer les premiers secours aux victimes d'accidents et malades.

Pour prévenir des risques d'un salarié lors de l'exécution de nos propres travaux :

- Nous contrôlerons les visites médicales, CACES, habilitations
- Nous veillerons aux normes concernant le matériel roulant, machines vibrantes, outils
- Les consignes de sécurité seront transmises aux ouvriers
- L'étayage des tranchées sera réalisé si nécessaire
- Les zones d'accès seront délimitées, limitation de la vitesse
- La signalisation de chantier, plus particulièrement la signalisation temporaire sous circulation importante, sera conforme à la législation en vigueur
- Une liste du personnel travaillant sur le site sera communiquée au Coordonnateur S.P.S.
- Le plan de signalisation et la protection des usagers seront étudiés lors de la phase de préparation de chantier. Ils seront soumis à validation de la maîtrise d'ouvrage.
- Nous fournirons à notre personnel un plan qui indique sur place les zones à sécuriser.
- Tous les soirs avant de quitter le chantier, le chef de chantier vérifiera que le balisage est bien conforme, et notamment au niveau des tranchées.
- Chaque membre de notre personnel portera des EPI de classe II ; et chaque équipe dispose d'une trousse de premiers secours. Les EPI type se composent :
 - Casque de chantier
 - Lunette, gants, protection auditive
 - Vêtements de protection réfléchissant si nécessaire
 - Chaussure de sécurité
 - Concernant le matériel, tous nos engins sont contrôlés périodiquement et sont conformes aux exigences réglementaires.
- Lors de mise en fonction d'un engin nous veillerons que personne ne se trouve dans sa zone d'action afin que personne ne risque d'être heurté au démarrage.

